Affaire Kabuga : Berne reconnaît un visa arbitraire délivré en 1994

rts.ch, 27 novembre 2026

Une étude de la Confédération conclut que l'accueil en Suisse de Félicien Kabuga, accusé lié au génocide au Rwanda, était non conforme.

BERNE — La Suisse n'aurait pas dû autoriser l'entrée sur son territoire de Félicien Kabuga en 1994, selon une étude officielle présentée par la Confédération. L'homme, accusé d'avoir été l'un des principaux commanditaires du génocide des Tutsis au Rwanda, avait bénéficié d'un visa délivré dans des conditions jugées irrégulières par l'analyse fédérale.

Une décision jugée arbitraire et non conforme

Le rapport publié par les autorités helvétiques qualifie l'octroi de ce titre d'entrée de décision arbitraire et non conforme aux règles en vigueur à l'époque. Cette évaluation rétrospective met en lumière les défaillances administratives et politiques qui ont permis à une figure centrale des poursuites liées au génocide rwandais de séjourner temporairement en Suisse durant l'année 1994.

Les conclusions de l'étude portent spécifiquement sur la chaîne de décision des services fédéraux au moment des faits. Elles confirment que les critères légaux encadrant l'admission d'étrangers n'avaient pas été respectés lors de l'examen de ce dossier sensible.

Un éclairage historique sur la politique extérieure helvétique

La publication de ce document s'inscrit dans un travail de transpa-

rence de la Confédération sur sa gestion diplomatique et migratoire durant la crise rwandaise. En reconnaissant officiellement l'irrégularité de ce visa, Berne répond aux interrogations persistantes sur le rôle et la responsabilité des instances helvétiques face aux personnalités suspectées de crimes graves dans les années 1990.

Les suites politiques ou institutionnelles éventuelles de ce constat n'ont pas encore été détaillées par le gouvernement fédéral.